

- AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11  
 AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11  
 AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11  
 AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. X1

Personnes responsables de l'exécution du travail:  
Nom, Prénom: VAN DESSEL PHILIPPE  
N° de TVA: —  
ou n° de la carte d'identité: 3450020584 50  
Distributeur: INTERCOMMUNALES AIXTES  
  
Compteur: n°: NP index:  
Type de comptage:  jour -  bihoraire -  nuit -

RAPPORT n°: P023240392/Gem

Membre n°: — Quittance n°: —

Installation: Nom: VAN DESSEL PH  
Adresse: 68, Rue de l'industrie  
AILNOIS 7040

Date de visite: 22/01/2004

Propriétaire ou Mandataire: Tél: —

Nom, Prénom: VAN DESSEL PH

Adresse: 68, Rue de l'industrie

Demandeur: AILNOIS 7040

Type de visite:  270  271  276 RGIE Nature de l'installation:  Nouvelle  Extension  Modifi.  Existante  Temporaire  
Contrôle sur base des prescriptions du:  RGIE: art.  86  87  88  95  RGPT  R.T.  de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 3kV V, AC, Protection branchement: NP A Type: MAX 40A

Description du branchement: SOUTERRAIN Type câble: NP Section: — x — mm<sup>2</sup>

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm<sup>2</sup> Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: —

Type de prise de terre: BOUCLE Résistance de dispersion: 3,6 Ohms Isolement général: 6 M Ohms

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>VOIR DOSSIER EN ANNEXE</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Liaison équipotentielle en ordre

Le différentiel général est - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/12/2009 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - N'EST PAS CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.  
L'INSTALLATION EST PEUT ETRE NE PEUT PAS ETRE MISE SOUS TENSION

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

—

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le .....

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

Annexes: 1 dossier

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général  
Nom, N° Agent, Signature

AV 2324